



Consultation générale des Personnels du 4 décembre 2014

Défendre l'enseignement agricole public en Haute-Normandie encore et toujours, en parole et en actes !

En 2011, lors de la précédente consultation générale des personnels, le SNETAP-FSU a reçu votre confiance en obtenant la majorité des votes exprimés. **Le SNETAP-FSU est ainsi la première organisation représentative des personnels de l'enseignement agricole public de Haute-Normandie. C'est la seule organisation syndicale véritablement multi-catégorielle et présente dans tous les EPL de la région.** Forts de cette légitimité électorale, les élus SNETAP-FSU n'ont cessé de défendre le service public d'éducation. A tous les niveaux, ils se sont impliqués pour la défense des statuts de tous les personnels, pour l'amélioration de la qualité de la formation en exigeant le respect des référentiels, des statuts des personnels, pour la défense, le maintien et l'amélioration des dotations en personnels qui composent un établissement.

Vie scolaire

SNETAP-FSU ne cesse de dénoncer depuis des années le scandaleux différentiel de financement des assistants d'éducation (AE) entre le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de l'Éducation Nationale. Après avoir interpellé le ministère, nous avons obtenu que les montants inscrits dans le budget 2014 soient augmentés.

Mais, le différentiel entre les deux ministères qui était de près de 5000 € en 2014, sera cette fois proche de 3500 € par AE et par an en 2015, à charge des établissements qui n'auront d'autres choix que de faire appel à leur budget propre ou à n'embaucher des assistants d'éducation qu'à hauteur du financement reçu.

Ce n'est qu'un début, continuons le combat !

En dehors des discours, quelle organisation syndicale impulse et concrétise les combats contre le démantèlement du service public dans notre secteur?

En multipliant les actions locales, régionales et nationales, le SNETAP-FSU reste le meilleur outil de mobilisation des personnels.

Parce qu'au SNETAP-FSU nous refusons la fatalité et le découragement, nous continuerons à dire **NON** aux suppressions d'emplois, à la diminution de la DGH, des heures pour les projets d'individualisation, aux conditions de travail qui se dégradent chaque année pour **toutes** les catégories de personnel, aux plafonnements des effectifs élèves qui nous empêchent d'accueillir des élèves, etc.

Si comme nous, vous refusez le démantèlement du service public d'éducation agricole, votez SNETAP-FSU le 04 décembre prochain pour l'élection du Comité Technique Régional.

Pas un vote ne doit manquer, afin de vous doter d'élus efficaces ! VOTEZ pour les représentants des personnels présentés par le SNETAP-FSU : un syndicat présent dans les établissements de la région, au plus près des personnels, multi-catégoriel, de terrain, pragmatique et efficace.



Enseignement maritime

Le SNETAP-FSU se félicite de la décision prise par le président du Conseil Régional Haute Normandie, de renoncer à la délocalisation du lycée professionnel maritime de Fécamp sur le nouveau site de l'ENSM (Ecole Nationale Supérieure Maritime) du Havre.

Nous avons en effet toujours contesté ce projet parce qu'elle ne correspondait pas à l'attente de l'ensemble des personnels, qu'elle aurait dégradé leurs conditions de vie quotidienne, et qu'elle aurait affaibli le bassin de vie économique de la région de Fécamp. Reconcentrer des services publics ou des activités économiques sur des métropoles régionales déjà dynamiques ne peut qu'aggraver la désertification des territoires ruraux ou semi-ruraux.

La décision du président du Conseil Régional Haute Normandie est donc une décision qui est juste, raisonnable et cohérente d'un point de vue économique et social.

Nous sommes très heureux pour les personnels du lycée de Fécamp que nous avons défendus, et pour la ville de Fécamp qui voit là préservée sa culture maritime.

CFA-CFPPA

Le SNETAP-FSU s'est battu pour que les agents de CFA/CFPPA soient éligibles au plan de déprécarisation, car au départ le ministère jugeait que « l'on pouvait s'interroger sur les compétences des formateurs à enseigner ». Ce dispositif concerne donc tous les agents contractuels et dure sur 4 ans (2013-2016)

Le SNETAP-FSU exige :

La réaffirmation des 648H de service comme l'objectif à atteindre en matière de temps de travail.

Un texte réglementaire définissant les mêmes conditions de travail sur le territoire, basées sur celles des titulaires

Un plan de titularisation pour tous avec des créations de postes de titulaires en CFA/CFPPA

La réaffirmation des droits fondamentaux des agents, avec la création d'un fonds de formation public mutualisé et le respect des droits syndicaux.

Signez l'appel en ligne sur le site du SNETAP-FSU !

Comment voter?

→ **A l'urne dans un des bureaux de vote (le 4 décembre) : Chambray, Bémontier, Evreux, Fauville-en-Caux, Le Neubourg, et Yvetot.**

→ **Par correspondance dès maintenant.**

Contact :

franck-olivier.pauvert@educagri.fr

Secrétaire régional Haute-Normandie du SNETAP-FSU

LEGTA d'Yvetot : 02 35 95 94 80



**Le service public,
on l'aime, on le défend**